

**JEUDI 29
SEPTEMBRE 2022**

**NON
A l'augmentation de la
durée de cotisation**

**NON
Au recul de l'âge de
départ à la retraite**

**OUI
A l'augmentation
du point d'indice
et des pensions**

* Ces calculs sont élaborés à partir de moyennes et ne reflètent probablement pas votre situation personnelle. Ils visent surtout à illustrer qu'un agent perd la moitié de sa rémunération au moment du passage à la retraite.

URGENCE pour nos salaires et nos retraites !

Actuellement, le montant de votre pension de retraite est calculé sur votre traitement indiciaire (75 % du traitement des six derniers mois), **sans les primes**.

Le Président Macron a annoncé sa volonté de modifier très rapidement soit l'âge de départ, soit le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite complète !

La situation devrait donc empirer.

Catégorie C : une perte sèche de 950 € par mois !

Avec un traitement moyen de 1790 € bruts* et un RIFSEEP d'environ 506 €, sa rémunération totale est d'environ 2300 €. Sa **pension de retraite** sera, elle, de $1790 \times 75 \%$, soit **1340 €**. Une perte sèche de **950 €** par mois. Presque la moitié de sa rémunération précédente.

Catégorie B : une perte sèche de 1400 € par mois !

Avec un traitement moyen de 2360 € bruts et un RIFSEEP d'environ 830 €, sa rémunération totale est d'environ 3190 €. Sa **pension de retraite** sera, elle, de $2360 \times 75 \%$, soit **1768 €**. Une perte sèche de **1420 €** par mois. Presque la moitié de sa rémunération précédente.

Catégorie A : une perte sèche de 2400 € par mois !

Avec un traitement moyen de 3150 € bruts et un RIFSEEP (hors CIA) d'environ 1630 €, sa rémunération totale est d'environ 4780 €. Sa **pension de retraite** sera, elle, de $3150 \times 75 \%$, soit **2360 €**. Une perte sèche de **2400 €** par mois. Presque la moitié de sa rémunération précédente.

***pour une retraite décente,
une seule solution :
le point d'indice doit être revalorisé !***